

Recharger son véhicule électrique dans un immeuble, c'est possible

Enedis accompagne toutes les solutions collectives



Philippe SIMON
Interlocuteur des professionnels de l'immobilier
Responsable de projets IRVE en RC

2 février 2024
ROANNE



Enedis en chiffres : une activité en croissance



Une entreprise présente partout en France

39 208 salariés
dont 2736 alternants

25 directions régionales
réparties sur 800 sites

+2 900 embauches
prévues en 2023
(+10% vs 2022)



Un modèle concessif au service des clients

35,5 millions
de compteurs Linky installés
92% des foyers équipés

340 contrats de concession
renouvelés
(sur une cible de 360)



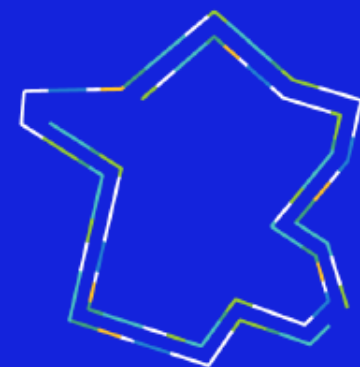
Une forte dynamique d'investissements

4,4 Mds€ d'investissements
bruts en 2022

15,2 Md€
Chiffre d'affaires

dont 1,1 Md€
dédié à la résilience et à la
Modernisation du réseau

1,9 Md€ (+35,8%)
Résultat net



**Enedis est
l'un des 1^{ers}
investisseurs
dans les
territoires**

Enedis, gestionnaire du réseau électrique le plus Smart au monde



1,4 million de km
de réseaux opérés sur 95% du
territoire
(35 fois le tour de la Terre, moitié
aérien/moitié souterrain)



37,7 GW
de production renouvelable et stockage
raccordée au réseau à fin 2022
+ 3,8 GW raccordés au réseau en 2022



99,99%
de disponibilité de l'électricité
59,5 minutes : temps moyen de
coupure/client/an



37,5 millions clients (PDL)
331 000 nouveaux clients
raccordés en 2022



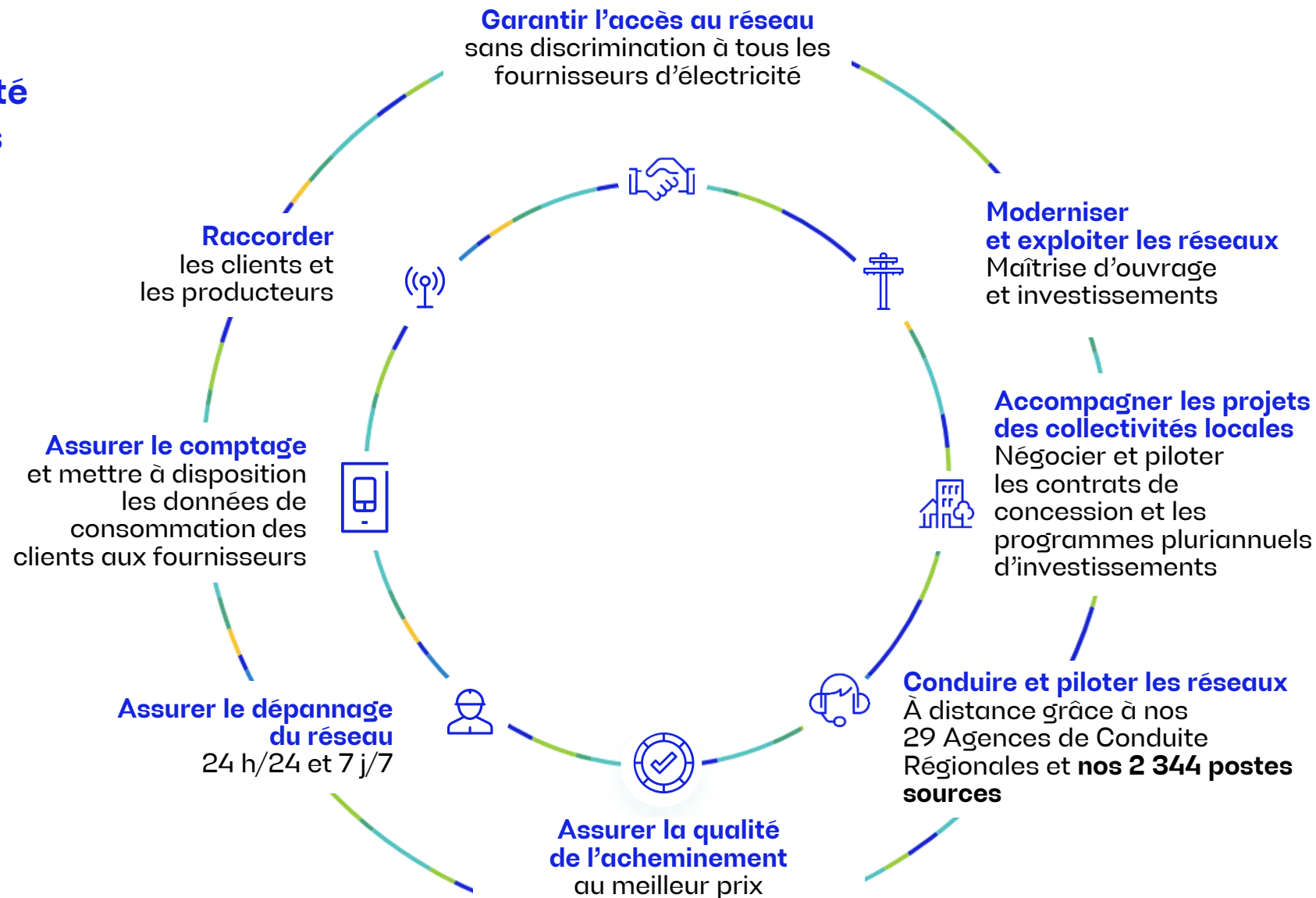
Enedis, réseau électrique
le plus « smart » pour la 2^{ème}
année consécutive *selon le
« Smart Grid Index » de
Singapore Power Group
(classement mondial des
réseaux électriques
intelligents)



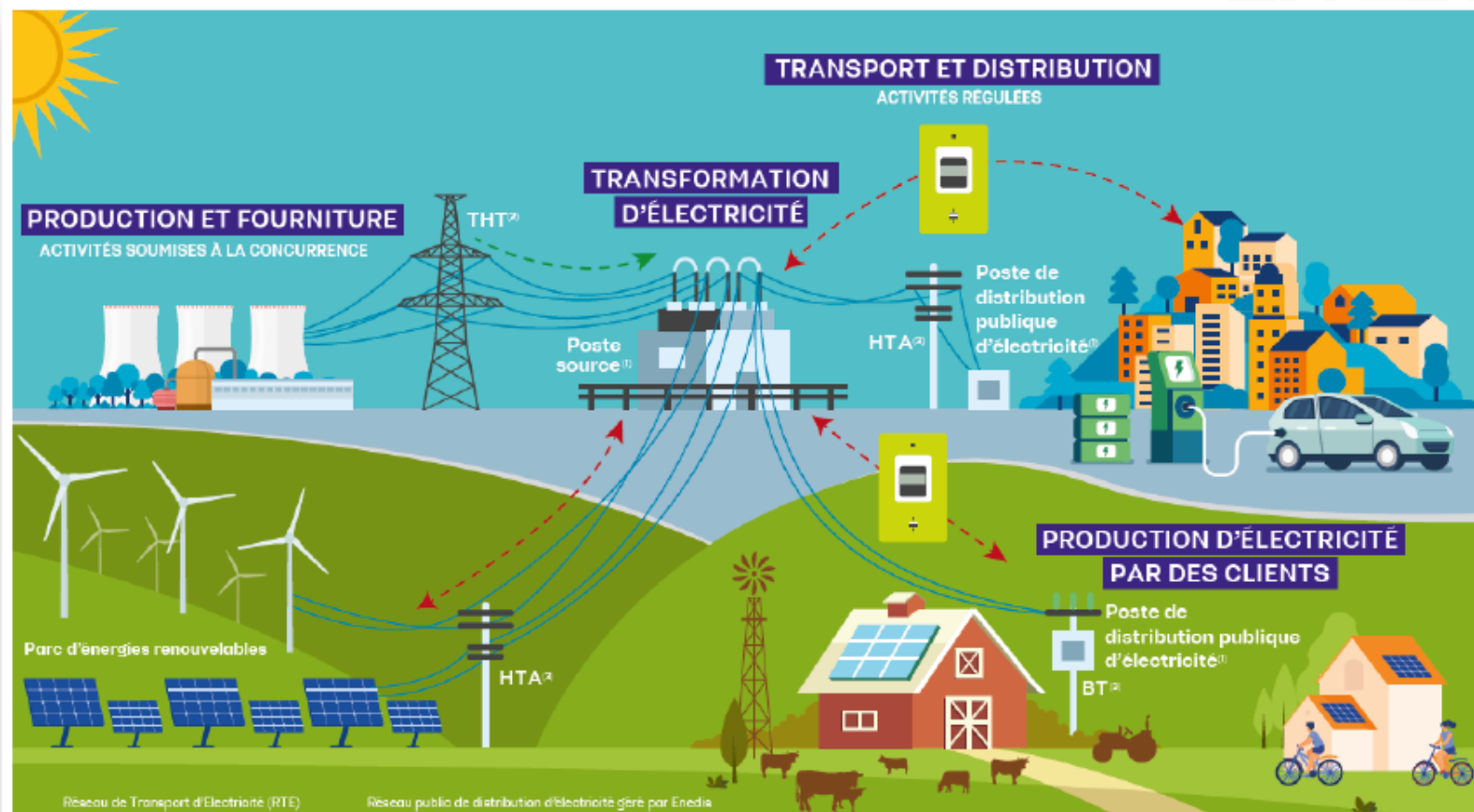
**Enedis est
engagée pour
rendre concrète
la nouvelle
France
électrique dans
les territoires**

Nos missions principales

Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95% de l'hexagone à travers + 360 contrats de concession avec les collectivités locales



Le réseau public de distribution d'électricité : un bien collectif majeur



- RTE, transporte l'électricité produite par les grands sites de production via les lignes très haute tension (THT > 20 000 volts), jusqu'aux postes sources électriques et alimente directement certains grands sites industriels.
- Enedis, transforme l'électricité au travers des postes sources et l'achemine par le biais des lignes moyenne tension (HTA) jusqu'aux postes de distribution afin d'alimenter, via le réseau basse tension (BT) les clients finaux.
- Par ailleurs, 90% des EnR (Solaire et éolien terrestre) sont intégrées directement au réseau de distribution BT ou HTA (de 230 à 20 000 volts)

Notre organisation et nos directions opérationnelles

25 directions
opérationnelles
régionales

Maillage du territoire :
directions territoriales



Rôle d'Enedis dans l'équipement des parkings du résidentiel collectif

ENEDIS



Le développement de la mobilité électrique passe par l'équipement du résidentiel collectif



1,6 million de véhicules électriques et hybrides rechargeables

(+45% en un an, décembre 2023)

17 millions en 2035 (scénario Enedis, 2020)



83 % des recharges de véhicules électriques au domicile

Source : enquête auprès de possesseurs de véhicules électriques, BVA Enedis, octobre 2023



8,4 millions de places de parking dans 236 000 résidences (dont seulement 2 % d'équipées à date)

Source : CEREMA, 2022 et données raccordement d'Enedis 2023

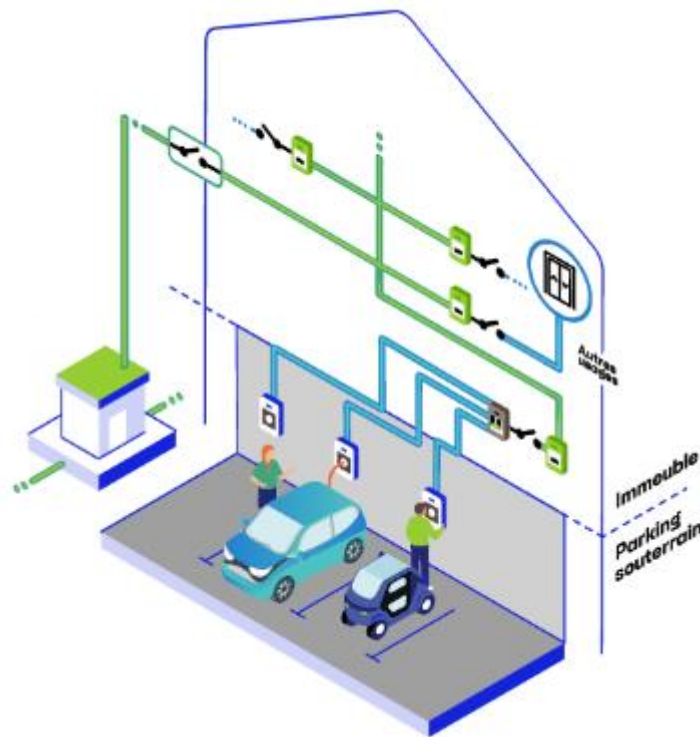


Tous les copropriétaires et monopropriétaires **ne sont pas prêts à avancer les frais de construction des infrastructures collective de recharge** dans leur immeuble

Quelles solutions en résidentiel collectif en parking intérieur et extérieur ?

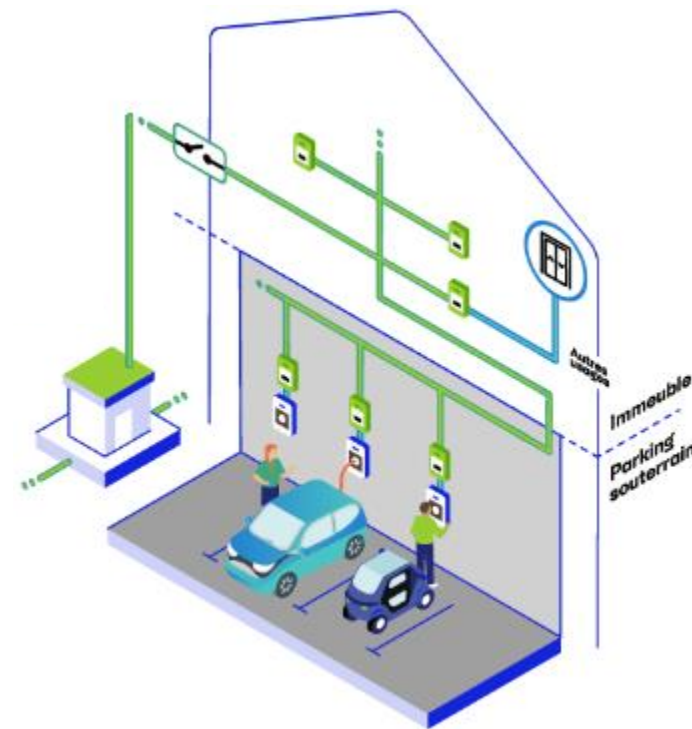
Acteur de service public, Enedis accompagne **toutes les démarches**, quelle que soit la solution choisie par le propriétaire

Solutions opérateurs privés



Service de recharge proposé par un opérateur de recharge. Enedis **installe le point de livraison** et l'opérateur le reste de l'installation

Réseau électrique auto



Installation du réseau public de distribution d'électricité dans le parking. **Enedis installe et maintient l'ensemble de la structure collective**

Les deux solutions peuvent s'installer sur tous types de parking

Intérieurs



Extérieurs



Mixtes



Les deux solutions disposent aujourd'hui de dispositifs de financement introduits par la loi Climat et résilience, permettant à la copropriété d'avoir un **reste à charge nul**.

Solutions opérateurs privés

L'installation dans votre parking comprend :

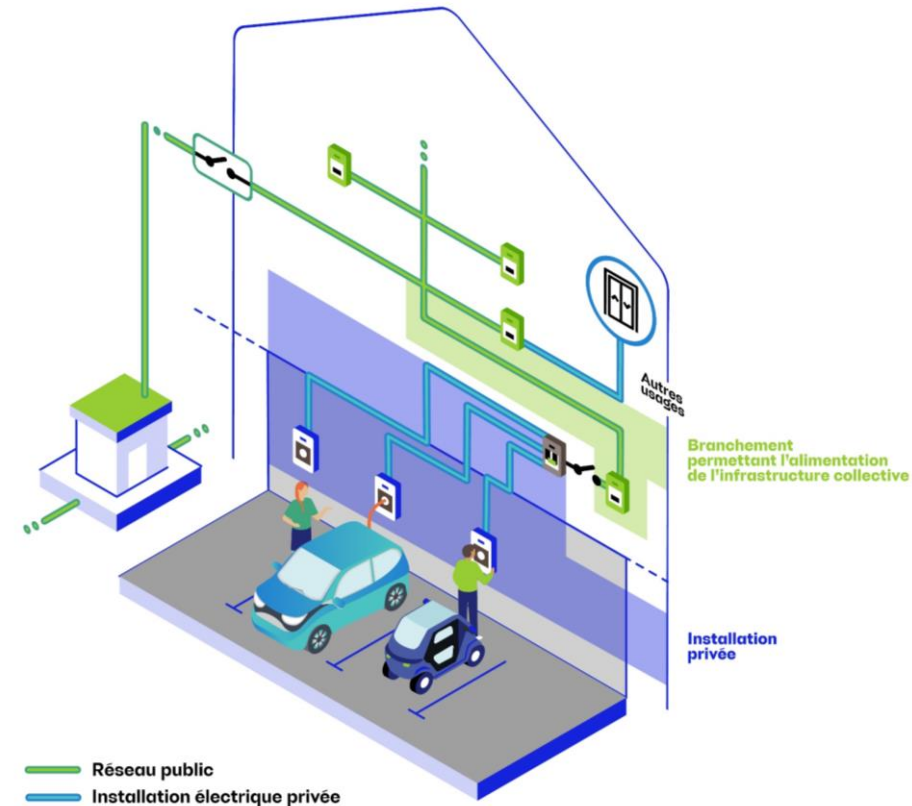
- Un **point de livraison (PDL)** réalisé par Enedis pour alimenter le parking, à la demande de l'opérateur
- En aval du PDL, l'opérateur installe une **infrastructure collective** (tableaux électriques généraux et secondaires)

Dispositifs de financement :

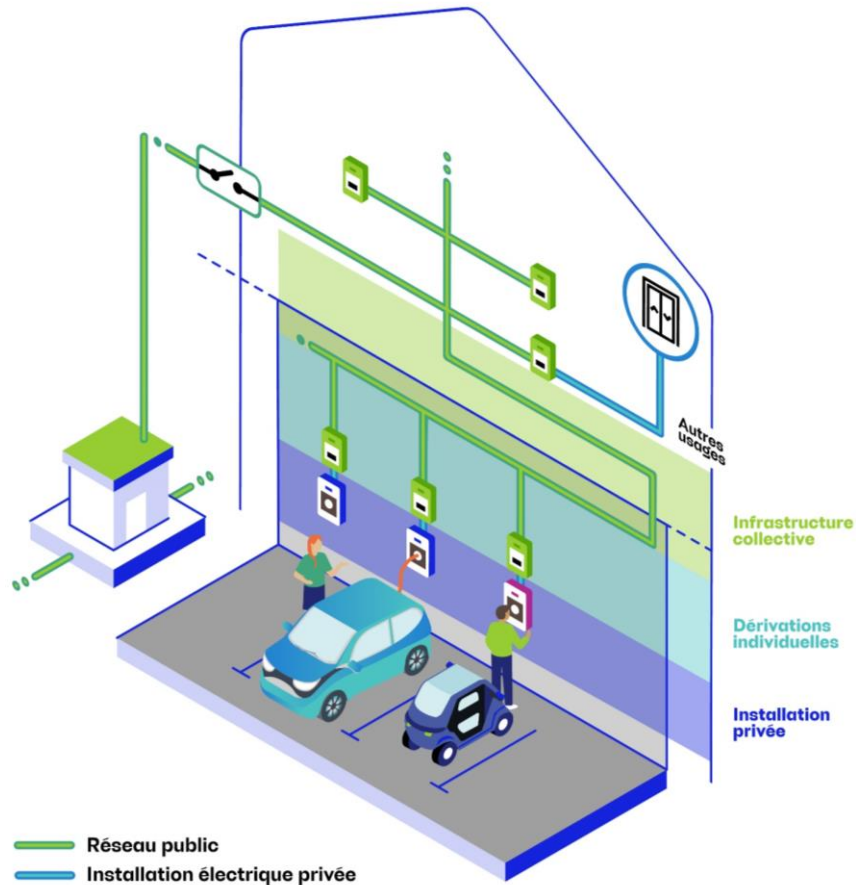
- Plusieurs méthodes de financement existent. Avec le préfinancement, **le reste à charge pour la copropriété est nul**
- Chaque opérateur privé développe des **offres spécifiques**

Pour installer la structure, la copropriété :

- vote pour cette solution en Assemblée Générale (AG) des copropriétaires
- signe un **contrat d'exclusivité** avec un opérateur pour une durée déterminée, en échange d'un service clé en main



Réseau électrique auto



L'installation dans votre parking comprend :

- **L'infrastructure collective** : l'ouvrage de distribution publique, réalisé (puis entretenu) par Enedis.
- Un **compteur** par place de parking
- Une **borne** ou une **prise renforcée**, installée par un électricien agréé, sur votre place

L'installation dessert **l'ensemble des places que la copropriété projette d'équiper à terme**. Elle est ainsi en capacité d'accueillir toutes les demandes d'installation à venir

Dispositif de financement :

- A la demande de la copropriété, **Enedis, via le tarif d'acheminement de l'électricité (TURPE), peut avancer les frais de l'installation collective. Le reste à charge pour la copropriété est nul**

Pour installer la structure, la copropriété :

- fait une demande de devis à Enedis via enedis.fr
- vote pour cette solution en AG des copropriétaires
- signe une convention de raccordement avec Enedis

En images en parking intérieur

1 - Infrastructure collective



2 - Dérivation individuelle



3 - Installation électrique privée selon différentes configurations



L'installation par Enedis du réseau électrique auto dans un parking extérieur

Installation au sein d'une copropriété de 21 places attribuées avec 3 configurations (box fermés, places ouvertes avec et sans mur)



Pose du réseau sur façade



Pose du réseau souterrain pour places ouvertes avec mobilier de recharge



Dérivation individuelle sur façade

Pose du réseau en façade pour box et mur



Et depuis le 2 juin 2023 ?

**Un reste à charge nul pour la
copropriété, quelle que soit
la solution choisie.**

3 points à retenir sur le préfinancement du réseau électrique auto

Dispositif prévu dans la loi Climat et Résilience (2021), appliqué par le décret n°2022-1249 du 21 septembre 2022 et les arrêtés du 2 juin 2023



Avance de financement

Le coût de l'infrastructure sera couvert par Enedis sur la durée de la convention (20 ans).
Le reste à charge pour la copropriété est nul



Contribution du particulier

Chaque résident intéressé paie une quote-part du coût de l'infrastructure, selon la **puissance demandée correspondant à un pourcentage du coût de création et de raccordement** de l'infrastructure



Réalisation des travaux

Enedis doit réaliser l'infrastructure collective dans un délai de **6 mois**.

La copropriété peut demander à Enedis de **réaliser des travaux annexes**, qui seront alors inclus dans le préfinancement

Réseau électrique auto

Avec le préfinancement, combien ça coûte ?

Que doit payer la copropriété ?

0€

Le **reste à charge est nul pour la copropriété** pour installer et raccorder l'infrastructure collective. Hors travaux complémentaires, hors travaux annexes si assurés par la copropriété

Que doit payer le copropriétaire quand il veut s'équiper ?

À Enedis

- La **quote-part** : partie du coût de l'infrastructure collective. Encadrée par les pouvoirs publics entre 433 et 2 150 € TTC
- La **dérivation individuelle**
 - Immédiate : 228 € TTC
 - Ulérieure : 372,84 € TTC

À l'installateur de son choix

- La **prise renforcée ou borne de recharge** sur la place de parking
- Le **Consuel** : attestation de conformité obligatoire pour toute installation électrique avant son raccordement au réseau
- Sur une place non boxée : une **armoire** pour sécuriser le compteur

Au fournisseur de son choix

- L'**abonnement et la fourniture** d'électricité au fournisseur du choix du copropriétaire

Si une copropriété ne veut pas bénéficier du dispositif de préfinancement, l'infrastructure collective est financée par tous les copropriétaires. Chacun paie un montant proportionnel au nombre de tantièmes qu'il possède.

Sans préfinancement

Tous les copropriétaires payent en même temps l'infrastructure collective répartie au tantième.

La prime Advenir collective est **répartie sur tous les copropriétaires.**

La demande de prime Advenir collective est gérée par le **syndic** de la copropriété.

Les travaux annexes sont réalisés par le **syndic** de la copropriété.

Pas de surcoût lié au préfinancement

Avec préfinancement

Seuls les copropriétaires qui demandent une DI payent une quote-part pour l'infrastructure collective.

- si DI immédiate : avec la prime Advenir collective
- si DI ultérieure : sans la prime Advenir collective

La prime Advenir collective est **répartie uniquement sur les copropriétaires qui font une DI immédiate.**

La demande de prime Advenir collective est gérée par **Enedis.**

Les travaux annexes peuvent être réalisés par **Enedis.**

Surcoût lié au préfinancement

Ex : pour une puissance de raccordement de 9 kVA et avec la puissance de référence à 6 kVA, le surcoût est de 9/6 (soit 1,5)

Quelles aides disponibles pour la copropriété et les résidents ?

Programme Advenir

Réduction de la TVA

Crédit d'impôt

Subventions nationales et locales

Aide pour l'infrastructure collective

50 % du coût d'installation, plafonné à 8 000 € HT pour un parking jusqu'à 100 places

Au-delà de 100 places,
75 € par place supplémentaire
+ 50 % du coût des travaux de terrassement éventuels
plafonné à 3 000 € HT

Aide pour la borne de recharge individuelle

50 % du coût d'installation, plafonné à 600 € HT

5,5 % pour les immeubles d'habitation

75 % du coût d'installation de la borne, plafonné à 500 € HT

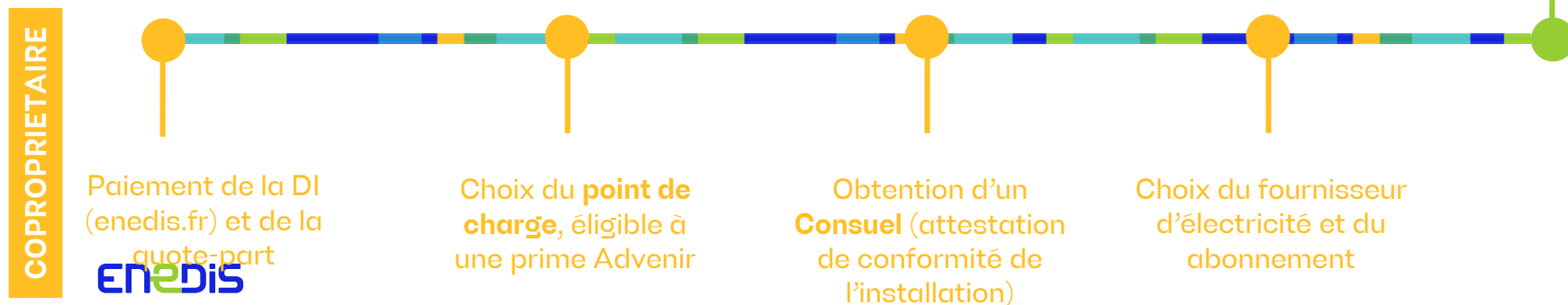
Bonus écologique, subventions départementales ou régionales...

Réseau électrique auto - Le préfinancement, qui fait quoi ?

Pour l'infrastructure collective :



Pour votre place de parking :



Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques dans le Résidentiel Collectif : comment faire une demande ?

Pour une infrastructure collective : avec ou sans préfinancement



Demandeur : le gestionnaire de l'immeuble

Copropriété, syndic
Bailleur (privé ou public)
Monopropriétaire
Promoteur
Mandataires

Solutions opérateurs privés

➔ **Contactez un opérateur privé, qui fera une demande à Enedis**
<https://logivolt.fr/> ou <https://www.afor-ve.org/>

Réseau électrique auto

➔ <https://www.raccordement-entreprise-enedis.fr/>

Pour une dérivation individuelle : avec ou sans préfinancement



Demandeur : un résident de l'immeuble

Propriétaire
Locataire : faire une demande auprès de son propriétaire

<https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/custom/C5E/accueil>

Merci !

Pour contacter Enedis :

0 970 823 015

Un numéro dédié, ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h. Appel non surtaxé.

Une adresse mail : irve-collectif@enedis.fr

Rendez-vous sur nos pages dédiées sur [enedis.fr](https://www.enedis.fr)



**Enedis agit pour accélérer la recharge partout et pour tous,
pour contribuer aux objectifs de décarbonation des mobilités
en France**

**En préparant les solutions de demain pour faciliter
l'intégration de la mobilité électrique au réseau**

**En développant un programme industriel pour
accompagner l'essor massif de la mobilité électrique**

Merci de votre attention

Projet Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques dans le résidentiel collectif


Pour plus d'informations :

- 0 970 823 015 (appel non surtaxé)
- enedis.fr


ENEDIS



Le taux d'équipement à long terme – un prérequis au préfinancement

 Le décret n°2022-1249 du 21 septembre 2022 prévoit la mise en place d'un **taux d'équipement à long terme** (un taux « cible » d'équipement)

 Ce taux permet de **déterminer l'éligibilité** d'un projet au préfinancement. L'arrêté ministériel du 2 juin 2023* fixe la valeur minimale d'équipement à **70%** du nombre total de places de stationnement du parking**

 Ce taux a pour but d'inciter les demandeurs à **cibler un niveau d'équipement suffisant** pour répondre aux **besoins à terme de l'ensemble des utilisateurs** et pas uniquement à un résident. L'objectif est d'avoir une infrastructure collective suffisamment dimensionnée pour répondre à des besoins évolutifs dans le temps

* Arrêté du 2 juin 2023 relatif à l'encadrement de la contribution au titre du déploiement d'infrastructures collectives de recharge relevant du réseau public de distribution dans les immeubles collectifs à usage principal d'habitation

** Il s'applique sur le nombre total de places de parking de l'immeuble, éventuellement diminué du nombre d'emplacements durablement inoccupés ou déjà équipés

Réseau électrique auto

Des quotes-parts entre 410 et 2 038 € HT

(soit entre 433 et 2 150 € TTC pour un logement de plus de 2 ans)

Pour que les IRVE en résidentiel collectif soient accessibles partout et pour tous, **le montant des quotes-parts est encadré** :

- **Des valeurs plancher et plafond** permettent de limiter le prix facturé au client en contribution du **coût de l'infrastructure collective**, entre un seuil minimum (valeur plancher) et un seuil maximum (valeur plafond) pour des demandes inférieures ou égales à 9 kVA
- L'arrêté du 2 juin reprend les valeurs proposées par la CRE dans sa délibération du 12 avril 2023 :
 - Le plancher à **410 € HT**
 - Le plafond à **2 038 € HT**



En cas de **présence d'amiante**, il y aura un plafond spécifique pour la quote-part afin de prendre en compte le surcoût des travaux. Celui-ci est fixé à **4 038 € HT**



Le dimensionnement

Les puissances de raccordement des Dérivations Individuelles

3 paliers de puissance sont disponibles pour les DI : 9, 12 et 36 kVA.

Puissance de raccordement de la dérivation individuelle	Puissance souscrite
<ul style="list-style-type: none">• Puissance maximale qui pourra être souscrite individuellement par le demandeur et intervient pour le calcul des quote-part• Correspond aux paliers techniques du dérivation individuelle	<ul style="list-style-type: none">• Puissance souscrite par le demandeur avec son fournisseur d'électricité• Détermine le montant de son abonnement
9 kVA MONO	3, 6, 9 kVA
12 kVA MONO	12 kVA
36 kVA TRI	18; 24, 30, 36

Pour que le préfinancement puisse être mis en place, il faut qu'au moins une dérivation individuelle soit demandée.